



## **Analyse du CS des propositions de nouvelles réserves dans le Parc naturel de la Mer de Corail soumises à l'enquête publique**

---

### **Rappel**

Le CS a émis un avis sur un premier zonage proposant 12,5 % de surface en niveau 1 UICN (réserve intégrale) qui correspondait à la zone de la ride de Norfolk et à la zone des 25° sud.

Le comité de gestion a été réuni le 11 juillet pour un échange sur les avis rendus par les différents collèges du CG et l'avis du CS. La synthèse des divers avis devait servir pour revoir le zonage des propositions de nouvelles réserves dans le cadre de l'enquête publique ouverte le 18 juillet et qui sera clôturée le 18 août.

Cette réunion a conclu sur la nécessité d'organiser un atelier dont la date a été fixée au 24 août et à laquelle est invité le CS.

### **Généralités sur les propositions de nouvelles réserves**

La carte des propositions de nouveaux zonages est une nette avancée dans les réflexions mais ne constitue qu'une étape dans le processus de protection du Parc.

Cette carte peut être résumée en 16 zones différentes pour faciliter l'analyse. Voir carte annotée.

Les réserves naturelles et intégrales actuelles couvrent environ 2,5 % du parc et correspondent en se rapportant à la carte aux zones en vert canard du cartouche 'Réserve intégrale niv. 1 existante' (Nord Chesterfield ; 4 secteurs de récifs aux Bellona ; Récif Pétrie, Récifs Astrolabe et 5 zones dans les atolls d'Entrecasteaux).

Le nouveau zonage soumis à l'enquête publique propose de passer à un niveau de **25,5 %** mais en intégrant **10,9 %** de réserves de niveau II « sous-marines ».

Ces réserves de niveau II 'sous-marines' correspondent au plancher océanique jusqu'à -500 m sous la surface et ont été proposées par le collège des pêcheurs ; le fond est protégé par l'interdiction de chalutage, palangre horizontale et exploitation mais l'activité de pêche hauturière est autorisée puisque les palangres peuvent être mises à l'eau sans risque d'accrocher le fond notamment au-dessus des monts sous-marins ; en revanche les activités de loisirs et de recherche restent soumises à autorisation.

Les réserves naturelles existantes d'Entrecasteaux et du Plateau de Bellona, sont proposées au niveau I et englobent les secteurs de réserves intégrales existantes et n'impactent pas la pêche hauturière. Les activités de loisirs y seront interdites et les activités de recherche sont soumises à autorisation.

Les autres réserves existantes : réserves intégrales Nord Chesterfield, Pétrie et Astrolabe et zones de réserves naturelles Sud Chesterfield et Walpole demeurent inchangées dans les nouvelles propositions.

### **Impact sur les activités actuelles dans le Parc :**

#### Pêche hauturière :

Si on considère que la seule activité actuelle dans le parc est celle de la pêche hauturière, alors les nouvelles surfaces proposées en haute protection (Niveau 1 UICN) et qui pourraient dans l'absolu impacter les pêcheurs hauturiers couvrent environ **12,9 %** et correspondent aux polygones verts sur la carte. En réalité et si on se réfère à la carte fournie sur l'activité des bateaux de pêche (zone de pêche et zone de transit des bateaux de pêche) ce chiffre est très inférieur car plusieurs zones proposées ne sont pas des zones de pêche car très éloignées ou correspondent à des zones de monts sous-marins peu profonds (sommets entre 0-200 m) où les engins de pêche ne peuvent pas être déployés sans risque d'accrochage.

#### Autres activités :

Activités de tourisme, n'ayant de cartographie des demandes il est difficile de faire cette analyse. Toutefois, il semble y avoir un projet pour Walpole. Cela mériterait d'être discuté lors de l'atelier

Activité de recherche : quelle que soit la zone, ces activités sont soumises à demande d'autorisation. Pour mémoire et dans le cadre de la Loi de Pays réglementant les activités de prospection et d'extraction des ressources minérales, toutes les activités de recherche devront fournir une étude d'impact des travaux envisagés.

### **Avis du CS zone par zone et en reprenant la nomenclature de la carte**

#### Zone 1 : Ride d'Entrecasteaux

Revoir la dénomination de cette zone qui ne correspond pas réellement à la ride à proprement parler.

Cette zone correspond à une zone de nourrissage des oiseaux et a été demandée par le CS à l'appui des travaux réalisés par *Ravache et al. (2021)*.

Une partie de cette zone a également été proposée par le collège des pêcheurs et correspond à une zone limitrophe avec les autres pays. De mémoire elle était moins large et plus étendue vers le sud.

**Avis du CS : favorable en revisitant les limites des zones de nourrissage des oiseaux. Suggestion : étendre cette zone à toute la frontière nord avec les Salomon vers l'ouest pour rejoindre la frontière australienne qui est en réserve naturelle. Cela ferait une zone tampon avec la partie sans doute pêchée coté Salomon. Le classement en réserve permettrait de mobiliser les moyens de surveillance de ces zones lointaines et de limiter la pêche illégale.**

#### Zone 2 : Atolls d'Entrecasteaux

Proposition de réserve niveau 1 émise par le collège de la société civile

**Avis du CS : favorable car répond à de vrais enjeux environnementaux.**

#### Zone 3 : Monts sous-marins des Loyauté Nord

Cette zone avait fait l'objet de discussion lors des ateliers monts sous-marins ; les collègues biologistes des faunes profondes avaient fait remarquer qu'il s'agissait de zones mal connues mais qui semblaient jouer un rôle (notamment dans la partie nord) de transition (connectivité) avec les MsM de la partie centrale de la ZEE.

La Proposition de classement en réserve sous-marines niveau II protège le fond et les MsM mais l'activité de pêche hauturière est autorisée, les activités de loisirs sont soumises à autorisation.

Le collège de la société civile proposait cette zone pour une protection haute.

**Avis du CS : La proposition de protection 'stratifiée' n'a pas de sens écologique et fonctionnel. Plusieurs programmes dont SCinOBS ou ANR du MNHN étudient justement le couplage entre benthos et pélagos, faisant l'hypothèse d'un *continuum* entre tous ces compartiments sur la base par exemple de la migration du micronecton sur les premiers 1000 m. Cette proposition de stratification est un outil de gestion pour mettre en balance différents usages du parc. Aucun argument scientifique ne peut justifier ce zonage bathymétrique. Il appartiendra au gestionnaire d'appliquer ou non.**

#### Zone 4 : Fosse des Nouvelles-Hybrides

Ce polygone dans la ZEE correspond à une partie d'une EBSA (ou en français aires marines d'importance écologique ou biologique) proposée par la COP12.

Zone fait partie des propositions des collèges de la société civile et des pêcheurs.

**Avis du CS : Favorable s'agissant d'un EBSA et d'un cet écosystème particulier (fosse) qui mérite d'être protégé. La zone pourrait être étendue vers le sud.**

#### Zone 5 : Zone Nord des MSM Loyautés Sud (Banc de l'Orne...)

La ride des Loyauté Sud avait été identifiée comme zone d'intérêt majeur lors des ateliers scientifiques de 2020. Les monts sous-marins sont à moins de 200 mètres de la surface ils ne sont pas pêchés. Proposition de la société civile.

**Avis du CS : Favorable sur la base des recommandations des ateliers de 2020. De plus cette zone inclut Walpole dans une zone protégée plus large que la seule île.**

#### Zone 6 : Walpole et zone marine attenante

Le CS avait proposé cette zone en haute protection (Niveau I) compte tenu de son statut d'île haute d'intérêt patrimonial (naturel, culturel et archéologique) et s'était étonné de la proposition en réserve naturelle (Niveau II).

Le collège de la société civile avait proposé un niveau 1 de protection.

**Avis du CS : La proposition actuelle est de niveau II (réserve naturelle) en lien avec des projets d'activités de tourisme. Ce point mériterait d'être discuté en atelier. Il y aurait eu une logique à**

proposer de relever le niveau de protection II à un niveau I. Toutefois le projet de restauration de l'île de Walpole ne pourra pas se faire en niveau I. A discuter.

#### Zone 7 : Zone ride Loyauté Sud

On retrouve là la même configuration en protection 'stratifiée' que celle proposée en zone 3 (Ride Loyauté Nord) ; cette zone avait été identifiée comme zone d'intérêt majeur lors des ateliers de 2020.

Le collège de la société civile avait proposé qu'elle soit en niveau I.

Le collège des pêcheurs semblait indiquer que cette zone était pêchée.

Avis du CS : voir les remarques sur la protection 'stratifiée' (zone 3). Il serait utile d'avoir une carte indiquant l'isobathe 500 m pour voir quels MsM ont des sommets dans cette zone de pêche.

#### Zone 8 : Matthew et Hunter

Les CS avait fait remarquer sur la proposition initiale que cette zone n'était pas intégrée dans la réflexion et rappelait cependant l'intérêt patrimonial de ces deux îles hautes et l'intérêt scientifique de la zone maritime adjacente reconnus par les ateliers de 2020.

Le collège de la société civile a également fait cette proposition de niveau I. Le collège des pêcheurs y est opposé et le collège des coutumiers a rappelé la reconnaissance de la compétence du Vanuatu sur cette zone et le projet de parc de la Paix.

Avis du CS : Favorable à une protection de niveau I sur la base de la législation française concernant cette zone par ailleurs objet de revendications. Cette zone pourrait d'ailleurs être étendue vers le sud pour intégrer la fosse profonde.

#### Zone 9 : Ride de Norfolk

Zone de la Ride de Norfolk identifiée comme d'intérêt majeur lors des ateliers de 2020. C'est également une EBSA.

Le CS avait donné un avis favorable sur la protection en niveau I et avait souligné l'importance de modifier les premières limites proposées pour la mettre en cohérence avec l'aire protégée australienne.

Le collège de la société civile et des coutumiers ont proposé une protection de niveau I.

Avis du CS : Favorable. Voir si la mise en cohérence avec les limites de l'AMP australienne fait sens en terme de gestion.

#### Zone 10 : Zone sud bassin de Fairway

Il s'agit d'une partie d'une EBSA et d'une IBA (Zone importante pour la conservation des oiseaux).

Le collège de la société civile et celui des coutumiers l'avaient proposé en Niveau I sur ces deux critères (EBSA et ZICO=IBA).

Le CS avait donné un avis favorable sur cette zone qui était incluse dans la proposition initiale du parc comme partie de la ' zone au sud du 25eme'. Pour mémoire cette zone impose aux pêcheurs des équipements particuliers (dispositif pour effaroucher les oiseaux marins et limiter les prises accidentelles), la protection en Niveau I ne devrait pas poser de problème.

**Avis du CS : favorable à une protection niveau I ; cette zone représente plusieurs enjeux EBSA et IBA ; et représente sans doute un intérêt au plan international si elle venait à être prolongé au-delà de la juridiction nationale ( 'Biodiversity Beyond National Jurisdiction'). Le CS pose la question de l'étroitesse de cette bande.**

#### Zone 11 : Ride de Lord Howe

Cette ride faisait partie des MsM d'intérêt. Le collège la société civile l'a proposé comme une zone à protéger hautement. Les MsM de cette zone sont pêchés d'où la proposition 'stratifiée'. On retrouve le même statut que pour les zones 3 et 7.

**Avis du CS : voir remarques faites sur les zones stratifiées (zones 3 et 7)**

#### Zone 12 : Banc de Capel

Le Banc de Capel dans l'alignement des MsM des Chesterfield avait été identifié lors des ateliers de 2020 comme un MsM d'intérêt majeur. L'effort de pêche dans cette partie du parc est quasi inexistant selon les données fournies par le Parc (cf la carte de présence de flottille de pêche).

Le CS avait recommandé un niveau I dans la première proposition.

**Avis du CS : favorable à une protection de niveau I avec ces limites revues par rapport à la première proposition. Pour mémoire cette zone fait partie d'une IMMA.**

#### Zone 13 : Alignement des Chesterfield – du nord au sud Bancs Nova, Argo et Kelso

Cette zone avait été identifiée comme zone d'intérêt majeur lors des ateliers 2020. Sur cette base le collège de la société civile avait proposé une protection de niveau I.

**Avis du CS : une carte bathymétrique est indispensable pour discuter du niveau de protection de cette zone de MsM. Une protection de niveau I se justifierait car tous les monts ne se situent pas en dessous**

de 500 m. La proposition stratifiée devra être explicitée. Pour mémoire cette zone fait partie d'une IMMA.

#### Zone 14 : Plateau des récifs de Bellona

Le collège de la société civile a proposé une protection niveau I.

Cette zone n'a pas fait l'objet de discussion lors des ateliers MsM de 2020 car il s'agit de récifs émergents. Toutefois, les diverses campagnes ont toujours montré l'intérêt majeur de ces récifs en termes de biodiversité.

Avis du CS : favorable à une protection de niveau 1 en raison des enjeux environnementaux ; 4 zones étant déjà en niveau 1. Pour mémoire cette zone fait partie d'une IMMA.

#### Zone 15 : Banc de Landsdowne

Il s'agit d'un immense plateau immergé par moins de 200 m, donc pas pêché et qui fait partie avec les récifs de Fairway de la ride de Fairway. Lors des ateliers de 2020 tout cet ensemble avait été considéré et identifié comme d'intérêt majeur.

Le collège de la société civile a proposé une protection de niveau I.

Avis du CS : favorable à une protection Niveau I en raison des enjeux environnementaux et aucun conflit avec l'activité de pêche.

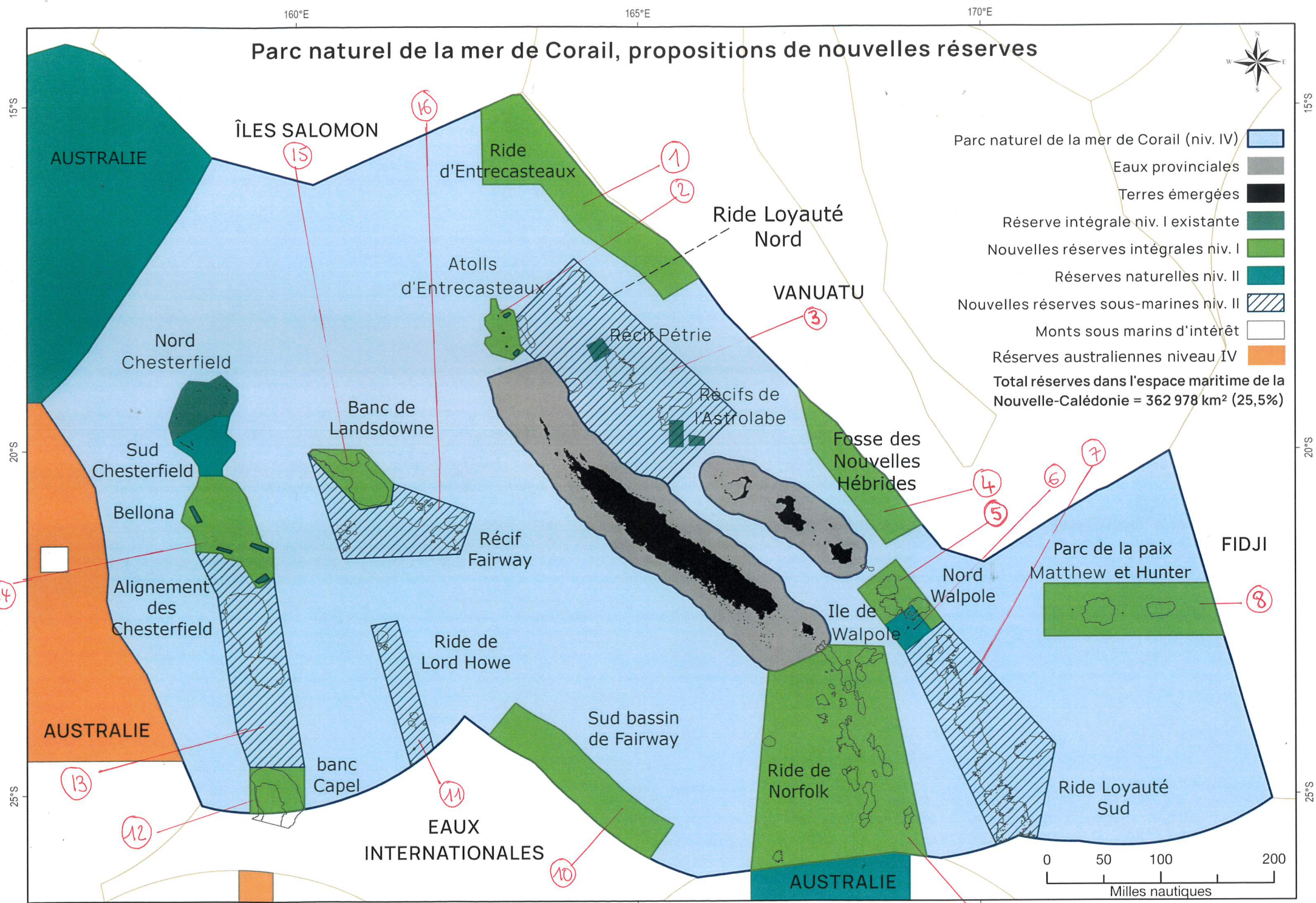
#### Zone 16 : Récif Fairway

Ces récifs sont dans le prolongement du Banc de Landsdowne et font partie de la ride de Fairway qui avait été identifiée d'intérêt majeur. Tout comme le Banc de Landsdowne la profondeur n'excédant pas 200 m ces récifs ne sont pas en théorie pêchés.

Le collège de la société civile a proposé une protection de niveau I.

Avis du CS : favorable à une protection Niveau I en raison des enjeux environnementaux et aucun conflit avec l'activité de pêche. La proposition du Parc en réserve stratifiée mérite d'être explicitée compte tenu des faibles profondeurs et donc d'un espace peu propice à la pêche hauturière.

# Parc naturel de la mer de Corail, propositions de nouvelles réserves



- Parc naturel de la mer de Corail (niv. IV)
  - Eaux provinciales
  - Terres émergées
  - Réserve intégrale niv. I existante
  - Nouvelles réserves intégrales niv. I
  - Réserves naturelles niv. II
  - Nouvelles réserves sous-marines niv. II
  - Monts sous marins d'intérêt
  - Réserves australiennes niveau IV
- Total réserves dans l'espace maritime de la Nouvelle-Calédonie = 362 978 km<sup>2</sup> (25,5%)**